Titre **Politique sur la gestion des parcs de stationnement**		
Direction responsable Direction des services techniques	Émis	2016-11-30
Expéditeur Vincent Veilleux	Entrée en vigueur	2017-04-01
Destinataires L'ensemble du personnel, des médecins, des bénévoles, des stagiaires et des étudiants utilisateurs des parcs de stationnement du CISSS de la Montérégie-Ouest	Révisé	AAAA-MM-JJ

1. Énoncé

Le *Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest* doit assurer une saine gestion des parcs de stationnement dans le but de permettre l'accès à ses installations, de façon équitable, pour la clientèle et le personnel.

La gestion des parcs de stationnement est encadrée par une circulaire du *ministère de la Santé et des Services sociaux* qui stipule, entre autres, que « l'établissement doit récupérer, au regard des activités des parcs de stationnement, dans son fonds d'exploitation, des revenus suffisants pour assumer les dépenses annuelles d'immobilisations en capital et intérêts, de même que la part des frais généraux supportés par le budget de fonctionnement ». La mise en place de cette politique vise donc à répondre à cette directive.

L'établissement souhaite également intégrer la notion de développement durable dans la gestion de ses parcs de stationnement, par la mise en place de pratiques et d'installations qui viseront à inciter les transports alternatifs et à réduire les gaz à effet de serre.

2. Champ d'application

Cette politique s'applique pour tous les parcs de stationnement de l'établissement (voir annexe 2), et pour tous les utilisateurs de ceux-ci :

- les usagers et les visiteurs;
- les familles et les proches aidants des personnes hébergées;
- le personnel de l'établissement, médecins et médecins résidents;
- les bénévoles;
- les stagiaires et les étudiants;
- les fournisseurs et les partenaires.

3. Définition

Bénévoles
Toute personne enregistrée à titre de bénévole officiel pour le CISSS de la Montérégie-Ouest.

Billet de stationnement
Autorisation ponctuelle de stationnement.

Clientèle vulnérable
Personne recevant des soins et services de l'établissement qui est jugée vulnérable (faible revenu, situation personnelle difficile) par le professionnel ou le médecin traitant, pour qui le paiement d'un stationnement pourrait influencer son assiduité à recevoir ses soins et services.

3. Définition (suite)

Familles et proches aidants des personnes hébergées
Membre de la famille, ou proche aidant d'une personne ayant son milieu de vie, ou étant hébergée sur une base temporaire, dans une installation du CISSS de la Montérégie-Ouest.

Employés des fournisseurs
Personne travaillant pour une entreprise privée liée contractuellement avec l'établissement qui déploie sur une base quotidienne du personnel dans une installation du CISSS de la Montérégie-Ouest.

Médecins et médecins résidents
Médecins et médecins résidents qui exercent dans l'une des installations de l'établissement.

Personnel
Tout employé du CISSS de la Montérégie-Ouest, syndiqué ou non, cadre intermédiaire, cadre supérieur et hors cadre, à temps complet ou à temps partiel, incluant le personnel occasionnel.

Personnes hébergées
Personne qui réside, de façon temporaire ou permanente, dans une installation de type « hébergement ».

Stagiaires et étudiants non rémunérés
Personne qui exerce ses fonctions au CISSS de la Montérégie-Ouest sous la responsabilité d'une maison d'enseignement reconnue par l'établissement et qui ne reçoit pas de compensation financière pour son stage ou ses études.

Usagers
Toute personne qui reçoit des services de l'établissement.

Utilisateurs
Toute personne qui utilise les stationnements.

Utilisateurs fréquents
Usager qui doit, en raison de sa condition, recevoir des soins et services sur une base régulière plus d'une fois par semaine.

Vignette de stationnement
Autorisation annuelle de stationnement.

Visiteurs
Toute personne qui visite les installations du CISSS de la Montérégie-Ouest et qui n'est pas comprise dans les différentes catégories ci-dessus.

4. Objectifs

La politique sur la gestion des parcs de stationnement vise à :

4.1 Assurer et faciliter l'accessibilité aux installations;

4.2 Permettre une utilisation optimale des parcs de stationnement;

4.3 Harmoniser la gestion des parcs de stationnement pour l'ensemble des installations du CISSS de la Montérégie-Ouest;

4.4 Établir une tarification raisonnable et équitable, basée sur le principe « utilisateur-payeur », en tenant compte des particularités de l'environnement et des différentes missions de l'établissement;

4.5 Se conformer à la circulaire du *ministère de la Santé et des Services sociaux* en matière de financement des activités accessoires;

4.6 Réduire les impacts néfastes des véhicules à moteur sur l'environnement et favoriser l'utilisation des transports alternatifs.

5. Rôles et responsabilités

Conseil d'administration

- Adopte la présente politique, incluant la tarification, ou la non-tarification, des parcs de stationnement.

Direction des services techniques

- Élabore et révise la politique et les procédures;
- Est responsable de l'implantation et de l'application de la politique;
- Assure la gestion des parcs de stationnement;
- Assure le maintien en bon état et la sécurité des parcs de stationnement.

Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

- Explique le processus d'inscription auprès des nouveaux employés;
- Est coresponsable, avec la Direction des services techniques, de l'élaboration et de la gestion du plan de communication, interne et externe, de la présente politique.

Direction des ressources financières

- Assure la perception des revenus en concordance avec la présente politique, soit par la déduction à la source pour les employés ou par facturation, lorsque requis (exemple : médecins, stagiaires, etc.).

Direction des services professionnels et de l'enseignement médical

- Informe les médecins et les médecins résidents des modalités relatives à l'utilisation des parcs de stationnement et effectue les suivis de gestion, lorsque requis.

Directeurs et gestionnaires

- Mettent à jour et autorisent annuellement la liste des employés dont l'utilisation d'un véhicule est requise aux fins de leur prestation de travail.

Utilisateurs des parcs de stationnement

- Obtiennent un permis de stationnement valide (vignette, billet ou carte magnétique);
- Assument les frais inhérents à l'utilisation des parcs de stationnement;
- Utilisent le permis de stationnement selon les modalités prescrites par la présente politique;
- Respectent les règles d'utilisation des parcs de stationnement notamment en stationnant son véhicule aux endroits autorisés.

Le non-respect de ces règles par les utilisateurs des parcs de stationnement peut entraîner des sanctions allant du remorquage du véhicule à la révocation du permis de stationnement du CISSS de la Montérégie-Ouest.

6. Modalités

L'établissement permet l'accès à ses parcs de stationnement par deux moyens. Le premier étant ponctuel avec l'utilisation de la tarification quotidienne (billet de stationnement) pour les usagers et les visiteurs, et le second étant annuel par l'utilisation d'une vignette de stationnement.

6.1 Billet de stationnement

Le billet de stationnement est une autorisation ponctuelle pour accéder à une case de stationnement. L'utilisateur obtient son billet de stationnement par le système de paiement présent sur le site. Le billet journalier (tarif maximal) permet également à l'utilisateur d'accéder aux autres installations du CISSS de la Montérégie-Ouest, pendant la période de validité du billet.

La tarification de chacun des parcs de stationnement est détaillée à l'annexe 1 de la présente politique. Certains sites (voir annexe 2) offrent un stationnement gratuit pour les usagers et les visiteurs.

6.1.1. Utilisateurs fréquents

L'établissement offre un tarif réduit pour les usagers qui doivent se présenter régulièrement, plus d'une fois par semaine, dans un point de service de l'établissement pour y recevoir des soins et services. Ces utilisateurs peuvent bénéficier des tarifs indiqués à l'annexe 1.

6.1.2. Clientèle vulnérable

L'établissement offre la gratuité pour la clientèle considérée vulnérable par le professionnel ou le médecin traitant.

6. Modalités (suite)

6.2 Vignette de stationnement

La vignette de stationnement est une autorisation annuelle pour accéder à une case de stationnement sur une installation de l'établissement. Les vignettes de stationnement sont allouées au personnel, médecins, médecins-résidents, bénévoles, familles, proches aidants, employés des fournisseurs, stagiaires et étudiants.

La vignette de stationnement donne accès à toutes les installations du CISSS de la Montérégie-Ouest indiquées à l'annexe 2.

Une vignette n'est valide que pour une seule personne et pour les véhicules pour lesquels elle est enregistrée.

Certains utilisateurs pourront avoir accès à des emplacements dans des zones déterminées avec une tarification plus élevée (exemple : stationnement intérieur).

6.2.1 Personnel de l'établissement

L'ensemble du personnel de l'établissement doit posséder une vignette pour accéder aux parcs de stationnement de l'établissement.

- Les employés à temps plein paient sur une base annuelle, répartie par période de paie;
- Les employés à temps partiel paient sur une base journalière, en fonction des jours travaillés.

La tarification est unique pour tout le personnel de l'établissement.

L'employé ne désirant pas obtenir une vignette de stationnement, s'il a à se déplacer à l'extérieur de son port d'attache, n'aura pas accès aux aires de stationnement de catégorie « employé » et devra alors utiliser les aires de stationnement dédiées aux visiteurs et en acquitter, s'il y a lieu, les frais. Ces frais ne seront pas remboursés par l'établissement, à l'exception des sites indiqués à l'annexe 2.

6.2.2 Médecins et médecins résidents

Les médecins peuvent obtenir une vignette de stationnement au même tarif que le personnel. Les médecins résidents peuvent obtenir une vignette à 50 % du tarif prévu pour le personnel.

6.2.3 Bénévoles

Les bénévoles œuvrant pour le compte du CISSS de la Montérégie-Ouest ont droit à la gratuité du stationnement lors de leur prestation à titre de bénévoles.

6.2.4 Familles et proches aidants

Les familles et proches aidants des personnes hébergées ont droit à la gratuité. Ces vignettes sont attribuées par les responsables du centre d'hébergement.

6.2.5 Employés des fournisseurs, partenaires

Les employés des fournisseurs et partenaires peuvent obtenir une vignette de stationnement au même tarif que le personnel. Le mode de paiement est par contre trimestriel ou annuel.

6.2.6 Stagiaires et étudiants

Les stagiaires et les étudiants ont droit à une vignette de stationnement gratuite.

6.2.7 Véhicule requis dans le cadre des fonctions

Les dispositions prévues dans les conventions collectives pour le personnel ayant un véhicule requis dans le cadre de leurs fonctions seront appliquées.

6.3 Grille tarifaire

La grille tarifaire est présentée à l'annexe 1 et est réévaluée au 1er avril de chaque année. La grille tarifaire fait partie intégrante de la présente politique.

7. Développement durable

L'établissement souhaite, par la présente politique, favoriser l'utilisation des transports alternatifs et la réduction des gaz à effet de serre. Ainsi, à partir des revenus associés à la gestion des parcs de stationnement, il mettra en place le « ***Fond Vert CISSSMO*** ». Un montant annuel équivalent à 5 % des revenus totaux sera destiné à ce fond. Cette enveloppe annuelle servira à favoriser les initiatives en développement durable relativement au transport, tel que :

5 Installation de bornes de recharge électrique pour les utilisateurs des parcs de stationnement;
6 Installation de supports à vélo sécurisés;
7 Mesures incitatives pour les personnes souhaitant utiliser le covoiturage;
8 Plantation d'arbres afin de réduire les îlots de chaleur créés par les parcs de stationnement;
9 Et différents projets soumis par les utilisateurs.

L'équilibre budgétaire de l'établissement, ainsi que la couverture des dépenses reliées à l'entretien des parcs de stationnement par le biais des revenus, sont des prérequis au transfert annuel d'un montant vers le fond vert.

8. Garantie d'espace limitée

La vignette de stationnement donne accès aux parcs de stationnement, mais l'établissement ne garantit pas d'espace pour les détenteurs en tout temps.

Pour certains sites, une liste d'attente pourra être mise en place afin de restreindre l'émission de vignette pour permettre aux détenteurs d'accéder plus facilement à une case de stationnement.

Par ailleurs, l'établissement peut restreindre, en tout ou en partie, l'accès aux parcs de stationnement pour déneigement, entretien, construction ou autre cause majeure.

9. Responsabilités limitées de l'établissement

L'établissement n'est pas responsable des dommages causés aux véhicules ou accessoires accrochés aux véhicules sur ses terrains, ni des vols qui peuvent être commis à l'égard des véhicules ou de leur contenu; la responsabilité incombe uniquement à leur propriétaire.

Tout dommage causé à la propriété de l'établissement par un véhicule sera aux frais de son propriétaire.

10. Plan de mise en œuvre

La mise en application de la présente politique nécessite différent prérequis ou préparatifs selon l'aire de stationnement visée (ex. : installation d'horodateurs, de barrières, asphaltage, éclairage, lignage, signalisation, construction [génie civil], entente avec le locateur, discussion avec la municipalité, système de télésurveillance, etc.). Afin que le tout se fasse de façon harmonieuse, pour chaque nouvelle implantation, un plan quinquennal de mise en œuvre détaillé sera élaboré et approuvé par le comité de direction. L'implantation de la politique sera effectuée dans les différentes installations selon la séquence suivante :

1. Hôpital;
2. CLSC et services externes;
3. CHSLD.

11. Dispositions générales

Cette politique abroge et remplace tout règlement, politique et procédure touchant, directement ou indirectement, la gestion des parcs de stationnement, qui étaient en vigueur dans les anciennes composantes du CISSS de la Montérégie-Ouest.

12. Annexes

Annexe 1 : Grille tarifaire (maj 2018-03-22)
Annexe 2 : Installations du CISSS de la Montérégie-Ouest – Application de la *Politique de gestion des parcs de stationnement* (maj 2018-03-22)

Processus d'élaboration/révision		
Rédigé par	Vincent Veilleux, directeur des services techniques	2016-11-07
Révisé par	Brigitte Dubé, technicienne en administration	2016-11-10
Personnes consultées	Charles Harding, coordonnateur des mesures d'urgence et sécurité civile	2016-11-07
	Le comité de travail composé d'un représentant des directions suivantes : Direction des programmes déficiences Direction du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées Direction des programmes santé mentale et dépendance Direction des services multidisciplinaires et de l'enseignement universitaire Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques Direction des ressources financières Ainsi que d'un représentant du comité des usagers	2016-09-01
		AAAA-MM-JJ
		AAAA-MM-JJ

Historique du document		
Approuvé par	Conseil d'administration, résolution CA-20161130-09	2016-11-30
Commentaires	Annexes 1 et 2 mises à jour et présentées au comité immobilisation et environnement du 28 février 2018 et à la séance régulière du conseil d'administration le 22 mars 2018	

ANNEXE 1

Grille tarifaire

Accès au parc de stationnement pour les VISITEURS/USAGERS	
Hôpital*	**Tarif journalier** 0 à 30 minutes : gratuité 31 à 240 minutes : 6,00 $ 4 h et plus : 10,00 $ Billet valide pour 7 jours : 45,00 $ Billet valide pour 1 mois : 90,00 $ Utilisateurs fréquents : 1,00 $/jour
CLSC Services externes CHSLD et tout autre site	**Tarif journalier** 0 à 30 minutes : gratuité 31 à 240 minutes : 3,00 $ 4 h et plus : 5,00 $ Billet valide pour 7 jours : 30,00 $ Billet valide pour 1 mois : 60,00 $ Utilisateurs fréquents : 1,00 $/jour

Accès au parc de stationnement pour le PERSONNEL	
Personnel à temps plein	10,00 $/période de paie**
Personnel à temps partiel	1,00 $/jour travaillé***

* À la suite d'une entente avec la Fondation de l'Hôpital Barrie Memorial, le coût du stationnement pour les usagers et visiteurs de l'Hôpital Barrie Memorial est assumé par la Fondation.

** Un calcul sur une base trimestrielle ou annuelle est appliqué en fonction de différentes modalités indiquées dans la politique; médecins, médecins résidents, employés des fournisseurs, partenaires et membres du conseil d'administration.

*** Équivalent à 1 $ par jour travaillé (basé sur une journée de travail de 7 heures). Paramètres à définir en fonction des particularités des systèmes de paie.

ANNEXE 2

Installations du CISSS de la Montérégie-Ouest
Application de la *Politique de gestion des parcs de stationnement*

Installation		Tarification			Précision
Nom	**Adresse**	**Visiteur**	**Personnel**	**Aucune**	
Hôpitaux					
Hôpital Anna-Laberge	200, boulevard Brisebois, Châteauguay	X	X		
Hôpital du Suroît	150, rue Saint-Thomas, Salaberry-de-Valleyfield	X	X		
Hôpital Barrie Mémorial	28, rue Gale, Ormstown	X[1]	X		
CLSC					
CLSC Kateri	90, boulevard Marie-Victorin, Candiac	X	X		Nombre de cases limité. Liste d'attente possible
CLSC de Châteauguay	95, rue de la Verdure, Châteauguay	X	X		
CLSC de Saint-Rémi	2, rue Sainte-Famille, Saint-Rémi	X	X		
CLSC de Saint-Polycarpe	11, chemin de la Cité-des-Jeunes, Saint-Polycarpe	X	X		
CLSC de Beauharnois	142, rue Saint-Laurent, Beauharnois		X		Multi locataires
CLSC de Huntingdon	10, rue King, bureau 200, Huntingdon		X		Multi locataires
CLSC de Napierville	509, rue Saint-Jacques, Napierville		X		Multi locataires
CLSC de Rigaud	59, rue Saint-Viateur, Rigaud		X		Multi locataires
CLSC de Saint-Chrysostome	21, rang Saint-Anne, Saint-Chrysostome	X	X		
CLSC de Salaberry-de-Valleyfield	71, rue Maden, Salaberry-de-Valleyfield		X		Multi locataires
CLSC et Centre de services ambulatoires de Vaudreuil-Dorion	3031, boulevard de la Gare, Vaudreuil-Dorion	X	X		
CHSLD					
CHSLD Cécile-Godin	55, rue Saint-André, Beauharnois	X	X		
CHSLD de Châteauguay	95, chemin de la Haute-Rivière, Châteauguay	X	X		
CHSLD de Huntingdon	198, rue Châteauguay, Huntingdon	X	X		
CHSLD Laurent-Bergevin	200, boulevard Perrot, Ile Perrot	X	X		
CHSLD de La Prairie	500, avenue Balmoral, La Prairie	X	X		
CHSLD d'Ormstown	65, rue Hector, Ormstown	X	X		
CHSLD de Rigaud	5, rue d'Amour, Rigaud	X	X		
CHSLD Pierre-Rémi-Narbonne	110, rue du Collège, Saint-Rémi	X	X		
CHSLD Docteur-Aimé-Leduc	80, rue du Marché, Salaberry-de-Valleyfield	X	X		

[1] Gratuité pour la clientèle – Offert par la Fondation de l'Hôpital Barrie Memorial

Installation		Tarification			Précision
Nom	**Adresse**	**Visiteur**	**Personnel**	**Aucune**	
CHSLD					
CHSLD et centre de réadaptation en déficience physique de Vaudreuil-Dorion	408, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion	X	X		
Centre d'hébergement et CLSC de Coteau-du-Lac	341, chemin du Fleuve, Coteau-du-Lac	X	X		
Services externes					
Atelier et centre d'activités de jour Belœil DI-TED	35, rue Saint-Charles, Belœil	X	X		
Services externes de Beloeil DI-TED	255, rue Choquette, Belœil	X	X		
Services externes Brigham DI-TED	278, rue des Érables, Brigham	X	X		
Atelier maintenance	122, avenue des Cèdres, Brigham	X	X		
Centres de services ambulatoires Lauzon	101, rue Lauzon, Châteauguay	X	X		
Centre de réadaptation en déficience physique de Châteauguay	250, chemin du Christ-Roi, Châteauguay	X	X		
Centre de réadaptation en déficience physique de Longueuil	388, rue Lamarre, Longueuil	X	X		
*Centre administratif DI-TED	1255, rue Beauregard, B2201, Longueuil	X	X		Gestion du stationnement par un autre établissement
Centre de réadaptation en déficience physique de Saint-Hubert	5300, chemin de Chambly, Longueuil	X	X		
Centre de réadaptation en déficience physique rue Saint-Pierre Est	730, rue Saint-Pierre Est, Saint-Hyacinthe	X	X		
Services de jour Maribro DI-TED	610, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu	X	X		
Centre de réadaptation en dépendance Saint-Philippe	6, rue Foucreault, Saint-Philippe	X	X		
Centre de services ambulatoires rue du Marché	50, rue du Marché, Salaberry-de-Valleyfield		X		Moins de dix cases
Centre multiservice de Sorel-Tracy DI-TED	15, rue Albert, Sorel-Tracy	X	X		
*Centre de réadaptation en déficience physique de Sorel-Tracy	40, rue De Ramezay, Sorel-Tracy	X	X		Gestion du stationnement par un autre établissement
*Centre de réadaptation en dépendance de Sorel-Tracy	61, rue Morgan, Sorel-Tracy	X	X		Gestion du stationnement par un autre établissement
Centre multiservice de Boucherville DI-TED	1335, rue Gay-Lussac, Boucherville	X	X		
Centre multiservice de Brossard DI-TED	3530, rue Isabelle, Brossard	X	X		

Annexe 2

Installation		Tarification			Précision
Nom	Adresse	Visiteur	Personnel	Aucune	
Services externes					
*Centre de services ambulatoires de Candiac	87B, boulevard Marie-Victorin, Candiac		X		Gestion du stationnement par un autre établissement
Centre de réadaptation en dépendance de Candiac	201, boulevard de l'Industrie, Candiac		X		Multi locataires
Services de jour de Chambly DI-TED	961, boulevard Périgny, Chambly		X		Multi locataires
Centre de services ambulatoires boulevard Brisebois	230, boulevard Brisebois, Châteauguay		X		Multi locataires
Atelier PSIS Châteauguay DI-TED	1200, boulevard Ford, Châteauguay	X	X		
Centre administratif CISSSMO	237, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Châteauguay		X		Multi locataires
Atelier et centre d'activités de jour de Cowansville DI-TED	157 – 159, rue des Textiles, Cowansville		X		Multi locataires
Services externes Delson DI-TED	27, rue Goodfellow, Delson	X	X		
Atelier et centre d'activités de jour de Farnham DI-TED	1265, rue George-F.-Slack, Farnham	X	X		EN VALIDATION
Centre de réadaptation en déficience physique de Granby	10, rue Saint-Hubert, Granby		X		Multi locataires
Centre de réadaptation en dépendance de Granby	33, rue Dufferin, Granby		X		Multi locataires
Centre multiservice de Granby DI-TED	290, rue Saint-Hubert, Granby		X		Multi locataires
Centre d'activités de jour de Henryville DI-TED	122, rue Grégoire, Henryville		X		Moins de dix cases
Centre de réadaptation en dépendance de Longueuil	1525, rue Joliette, Longueuil	X	X		
Atelier de Longueuil et services externes DI-TED	1219, rue Maisonneuve, Longueuil		X		Moins de dix cases
Services externes-CRETC DI-TED	1442, rue Beauharnois, Longueuil		X		Multi locataires
Centre d'activités de jour de Longueuil-Lyon DI-TED	3069, rue de Lyon, Longueuil		X		Multi locataires
Centre de réadaptation en dépendance boulevard Cousineau	5110, boulevard Cousineau, Longueuil		X		Multi locataires
Centre d'activités de jour de Saint-Hubert-Grande-Allée DI-TED	3255, boulevard Grande-Allée, Longueuil		X		Moins de dix cases
Centre multiservice de Saint-Hubert DI-TED	5980, chemin de Chambly, Longueuil	X	X		
Centre de réadaptation en dépendance rue William	3185-75, rue William, Longueuil		X		Moins de dix cases

Annexe 2

Installation		Tarification			Précision
Nom	**Adresse**	**Visiteur**	**Personnel**	**Aucune**	
Services externes					
Centre de réadaptation en dépendance boulevard Cavendish	3285, boulevard Cavendish, bureau 100, Montréal		X		Multi locataires
Centre d'activités de jour de Napierville DI-TED	169, rue Saint-Jacques, Napierville		X		Moins de dix cases
Centre d'activités de jour Saint-Alexandre DI-TED	433C, rue Saint-Denis, Saint-Alexandre		X		Moins de dix cases
Centre de services ambulatoires de Saint-Constant	26, rue Saint-Pierre, Saint-Constant		X		Multi locataires
Centre de réadaptation en dépendance de Saint-Hyacinthe	2115, boulevard Casavant Ouest, bureau 202, Saint-Hyacinthe		X		Multi locataires
Centre multiservice de Saint-Hyacinthe DI-TED	5605, rue Trudeau, suite 2, Saint-Hyacinthe		X		Multi locataires
Centre de réadaptation en déficience physique de Saint-Jean-sur-Richelieu	383, boulevard du Séminaire Nord, bureau 130, Saint-Jean-sur-Richelieu		X		Multi locataires
Centre de réadaptation en dépendance de Saint-Jean-sur-Richelieu	202, rue Saint-Louis, Saint-Jean-sur-Richelieu		X		Multi locataires
Services externes et bureaux Saint-Jean-sur-Richelieu DI-TED	315, rue MacDonald, suite B105, Saint-Jean-sur-Richelieu		X		Multi locataires
Centre d'activités de jour Dorchester DI-TED	640, rue Dorchester, Saint-Jean-sur-Richelieu		X		Multi locataires
Centre de services ambulatoires rue Victoria	181, rue Victoria, Salaberry-de-Valleyfield		X		Multi locataires
Centre de services ambulatoires boulevard Monseigneur-Langlois	825, boulevard Monseigneur-Langlois, bureau 100, Salaberry-de-Valleyfield		X		Multi locataires
Centre de réadaptation en déficience physique de Salaberry-de-Valleyfield	30, avenue du Centenaire, bureau 210, Salaberry-de-Valleyfield		X		Multi locataires
Centre de réadaptation en dépendance de Salaberry-de-Valleyfield	11, rue de l'Église, Salaberry-de-Valleyfield		X		Multi locataires
Secteur Valleyfield — AED DI-TED	30, rue Saint-Thomas, bureau 200, Salaberry-de-Valleyfield		X		Multi locataires
Centre de réadaptation en déficience physique rue Chicoine	486, rue Chicoine, bureau 100, Vaudreuil-Dorion		X		Multi locataires
Service de jour de Vaudreuil DI-TED	401, boulevard Harwood, bureau 14, Vaudreuil-Dorion		X		Multi locataires
Centre d'activités d'Ormstown DI-TED	31, rue Hector, Ormstown		X		Moins de dix cases

Installation		Tarification			Précision
Nom	Adresse	Visiteur	Personnel	Aucune	
Résidences					
Résidence des Cèdres	124, avenue des Cèdres, Brigham			X	
Résidence Sainte-Foy	1124, boulevard Sainte-Foy, Longueuil			X	
Résidence Moffat	1271, rue Henriette-Feller, Saint-Blaise-sur-Richelieu			X	
Résidence Boisvert	1255, rue Principale, Saint-Blaise-sur-Richelieu			X	
Résidence Cusson	10, rue Adhémar-Cusson, Bedford			X	
Résidence Dupré	200, rue Dupré, Belœil			X	
Résidence Rodin	330, rue Rodin, Belœil			X	
Résidence Murville	2580, rue Murville, Brossard			X	
Résidence Drouin	105, rue Drouin, Châteauguay			X	
Résidence Robert	163 A, rue Robert Est, Châteauguay			X	
Résidence Trépanier	369, rue Trépanier, Granby			X	
Résidence Robert	115, boulevard Robert, Granby			X	
Résidence Lansdowne	120, rue Lansdowne, Granby			X	
Résidence Déragon	348, rue Déragon, Granby			X	
Résidence Côté	191, chemin de Knowlton, Lac Brome			X	
Résidence Owl	17, rue Owl, Lac Brome			X	
Résidence Kennedy	58, rue Kennedy, Lac Brome			X	
Maison Desjardins CMR	225, rue Saint-Laurent Est Longueuil			X	
Résidence Pacific	3300, rue Pacific, Longueuil			X	
Résidence Jeunesse	1482-86, rue Nielsen, Longueuil			X	
Résidence Terroux	266, rue Abott, Magog			X	
Résidence Hector	33, rue Hector, Ormstown			X	
Résidence Lauréat	4, 6, rue Lauréa, Saint-Chrysostome			X	
Résidence des Moissons	22, 24, rue des Moissons, Saint-Chrysostome			X	
Résidence Provencher	117, rue Provencher, Saint-Hilaire			X	
Résidence Lily Butters	4800, boulevard Laurier Ouest, Saint-Hyacinthe			X	
Résidence Sacré-Cœur	620, rue du Sacré-Cœur Est, Saint-Hyacinthe			X	
Résidence Dépelteau	173, rue Dépelteau, Saint-Jean-sur-Richelieu			X	

Installation		Tarification			Précision
Nom	**Adresse**	**Visiteur**	**Personnel**	**Aucune**	
Résidences					
Résidence Jauniaux	180, rue Jauniaux, Saint-Jean-sur-Richelieu			X	
Maison tourbillon diapason	1125, chemin du Clocher, Saint-Jean-sur-Richelieu			X	
Résidence Grenier	195, rue Grenier, Saint-Jean-sur-Richelieu			X	
Résidence Jacques-Cartier	618, rue Jacques-Cartier Sud, Saint-Jean-sur-Richelieu			X	
Résidences Paquette	115, 117, rue Paquette, Saint-Sébastien			X	
Atelier PSIS Valleyfield DI-TED	310, rue Salaberry, Salaberry-de-Valleyfield			X	
Résidences Albert-Wallot	97, 101, rue Albert-Wallot, Salaberry-de-Valleyfield			X	
Résidence Alphonse Desjardins	162, rue Alphonse-Desjardins, appartement 100 et 200, Salaberry-de-Valleyfield			X	
Résidences Lavoie	3091, 3095, rue Lavoie, Vaudreuil-Dorion			X	
Autres					
*Centre de réadaptation en déficience physique de Saint-Bruno	265, boulevard Seigneurial Ouest, Saint-Bruno-de-Montarville	X	X		Gestion du stationnement par un autre établissement
*Hôpital Honoré-Mercier	2750, boulevard Laframboise, Saint-Hyacinthe	X	X		Gestion du stationnement par un autre établissement
*Centre de réadaptation en déficience physique rue Dessaulles	1800, rue Dessaulles, Saint-Hyacinthe	X	X		Gestion du stationnement par un autre établissement
Maison de la Fondation de l'Hôpital du Suroît	387, rue Victoria, Salaberry-de-Valleyfield			X	Aucun stationnement

* Tarification de l'exploitant applicable. L'employé, n'ayant pas un port d'attache sur cette installation, possédant ou non une vignette de stationnement CISSSMO, pourra se voir rembourser ses frais de stationnement s'il a à se déplacer sur une de ces installations dans le cadre de ses fonctions.